



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
– CONSEIL MUNICIPAL –
SEANCE DU 28 mars 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MARS à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 22 mars 2024

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 22 mars 2024

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. : Aurélien ALLAIRE, Jean-Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David ÉPIARD, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Stéphane MARTIN, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Excusée : Aurélie ALLEMAND ayant donné pouvoir à Cécile BARREAU.

Absent : Jean-Claude BOURGOIN

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision
2024-35	Création d'une commune nouvelle « Cugand-la-Bernardière par regroupement des communes de Cugand et de La Bernardière

Madame le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers présents dans la salle du Conseil Municipal. Madame le maire précise que les micros sont installés et de les utiliser pour prendre la parole. La séance est donc enregistrée.

Madame Aurélie ALLEMAND s'excuse et donne pouvoir à Madame Cécile BARREAU,

Monsieur Jérôme TURMEAU est absent et arrive à 8h35,

Monsieur Jean-Claude BOURGOIN est absent.

Les membres du conseil municipal acceptent la désignation de Monsieur Adrien BARON en tant que secrétaire de séance.

CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE « Cugand-la-Bernardière » PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE CUGAND ET DE LA BERNARDIERE

Merci de votre présence pour ce conseil qui n'est pas extraordinaire sur le plan juridique et réglementaire mais qui l'est bien sur le fonds compte tenu de l'objet principal à l'ordre du jour.

Vous avez reçu la notice qui reprends les termes de la délibération que je vais soumettre au vote de notre assemblée, et surtout la question essentielle :

« Etes-vous favorable à la création de la commune nouvelle regroupant les communes de Cugand et la Bernardière ? »

Je souhaite juste en préambule faire un retour rapide sur les 18 mois qui viennent de s'écouler.

Tout d'abord la question fondamentale était de voir comment nous pouvions mieux travailler ensemble compte tenu de notre forte proximité géographique et des nombreuses choses que nous partageons en commun, structures, associations, habitants... Une volonté pleinement partagée avec les élus de la Bernardière et notamment le Maire.

Les premiers travaux ont montré les limites de la simple mutualisation d'abord limités par des contraintes administratives, RH, juridiques, techniques et qui viennent mettre en question les potentiels gains imaginés au départ. Puis à cause des nombreuses compétences déjà exercées par terres de Montaigu comme le service informatique, le bureau d'étude, l'assainissement, l'instruction des permis de construire, la police municipale, le transport scolaire et la mobilité en général.

Faute d'outil juridique nous étions restreints à des « mesurette ».

L'outil qui répond au mieux aux enjeux identifiés, c'est bien la commune nouvelle, elle nous permet de poursuivre dans une logique de partenariat et non de concurrence entre communes afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain en termes de services et d'équipements pour nos habitants qui sont souvent les mêmes.

Cet outil va nous permettre de faire face aux défis de la proximité, de garder les équilibres avec le maintien du service public et le développement des équipements de proximité et par ailleurs d'apporter les réponses adaptées sur une dimension plus structurante qui ne peut s'envisager à une seule commune mais qui nous préserve d'une centralisation unique sur les villes centre qui nous entourent par exemple.

Plus concrètement quels impacts pour notre commune et ses habitants.

Il me vient spontanément à l'esprit le sport avec la politique sportive à construire et les équipements qui en découleront, fruit du travail qui a été fait par les deux commissions sport. Les services à l'enfance, le défi de la restauration pour l'ensemble des enfants, et la capacité à mettre en œuvre le futur PAT. Il y a plein d'autres domaines identifiés dans l'étude, la culture, la jeunesse, le parcours des seniors, l'habitat avec l'application du ZAN...

Pour l'habitant rien de changé, il viendra reconnaître son enfant à la mairie de Cugand, il viendra préparer son dossier de Pacs ou mariage, il viendra consulter le PLUI et déposer ses demandes d'autorisations d'urbanisme, il viendra chercher ses sacs jaunes, il viendra se renseigner pour ses démarches administratives, il viendra prendre rendez-vous avec un élu, un adjoint le ou la maire ou maire délégué.

Le choix qui vous est proposé ce soir c'est

- Celui de la réalité géographique
- Celui de la raison, du bon sens et de la responsabilité qui est la nôtre.
- Celui de la bonne gestion et de l'anticipation
- Celui d'un projet politique avec un noble « P » en faveur de l'habitant.

Pour cela nous avons mis en avant trois valeurs fondamentales :

La Proximité en créant deux communes déléguées avec leur mairie annexe afin d'y mettre en œuvre le schéma d'accès au service public de TDM qui dit que la première porte d'entrée pour un habitant du territoire c'est le guichet de sa mairie de proximité

L'identité dont le respect est inscrit symboliquement dans le nom de la commune nouvelle « Cugand-la-Bernardière »

La solidarité par la mise en commun des moyens et ressources au service d'un bon équilibre dans la répartition des services et équipement de proximité et au profit de la mise en œuvre des éléments structurants utiles à l'échelle de notre territoire

Tout cela s'accompagne d'un volet social pour nos agents dont la future structure à dimension humaine est de nature à améliorer les conditions de travail avec notamment le renforcement d'un encadrement intermédiaire, la gestion des absences... Notre future commune sera plus attractive pour les recrutements et offrira davantage d'opportunité d'évolution professionnelles aux agents. Nous serons mieux armés pour mettre en œuvre une politique sociale avec la structure appropriée.

En résumé Proximité Identité, Solidarité sont les 3 valeurs que nous continuerons à défendre et que nous porterons ces prochaines années.

Vu les articles L 2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 9 juillet 2020,

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la commune nouvelle,

Vu la loi N°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles »,

Vu l'article 1638 du code général des impôts,

Vu le dossier de présentation remis à chacun des conseillers municipaux à compter du 22 mars 2024,

Vu la proposition des deux maires sur le nom de la commune nouvelle,

Vu l'avis de la DDFIP et la direction de la coordination, du pilotage, de l'appui territorial et de l'environnement (DCPATE) de la préfecture,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 18 mars 2024 annexé,

Vu le rapport financier annexé,

Vu la cartographie budgétaire de la Commune nouvelle annexée,

➤ **Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la création, au 1^{er} janvier 2025, d'une commune nouvelle par regroupement des communes de CUGAND et de LA BERNARDIERE,
- **DE PROPOSER** que cette commune nouvelle soit dénommée « **Cugand-la-Bernardière** » avec pour chef-lieu, la Mairie, au 7 place Vincent Ansquer, 85610 CUGAND,
- **DE PROPOSER** que les habitants de la commune nouvelle de « Cugand-la-Bernardière » soit dénommés Cugandais.e.s-Bernardins.e.s,
- **DE DECIDER** que le conseil municipal de la commune nouvelle sera formé de l'ensemble des membres en exercices des conseillers municipaux des deux communes jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux suivant la création de la Commune nouvelle,
- **DE DECIDER :**
 - que la commune déléguée de Cugand aura sa mairie annexe au 7, place Vincent Ansquer, 85610 CUGAND,
 - que la commune déléguée de la Bernardière aura sa mairie annexe au 20, rue de la Poste, 85610 LA BERNARDIERE,
- **D'APPROUVER** le rapport financier, et la cartographie budgétaire de la Commune nouvelle,
- **DE DECIDER** d'appliquer, au regard de la grande proximité des taux actuels, un taux moyen pondéré dès 2025 pour l'ensemble des taxes (sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires), sans durée de lissage,
- **DE CREER** le CCAS de la Commune nouvelle, et le budget correspondant,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter Monsieur le préfet pour valider la création de la commune nouvelle, en prenant un arrêté,
- **DE DONNER tous** pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, et après que Madame le Maire ait laissé la parole à chaque conseiller municipal afin qu'il s'exprime sur ce dossier ;

Mme Grondin explique que cette étude, accompagnée par un cabinet, lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la commune et l'a éclairé sur les enjeux du projet de commune nouvelle. Cette étude a répondu à de nombreuses de mes questions.

M. Puichaud précise que le rapport financier réalisé aurait dû aller plus loin que 3 ans. Avec cette étude on sait que la DGF de la commune nouvelle va permettre de recevoir 80 000 € de plus chaque année. Il n'y a pas assez d'information après les 3 ans. Est-ce qu'on a le droit aujourd'hui de voter cette commune nouvelle sans connaître l'évolution de nos impôts dans 4 ou 5 ans.

Les clubs sportifs de Cugand et La Bernardière n'ont pas attendu la commune nouvelle pour fusionner

M Turmeau explique qu'il avait voté contre l'étude du cabinet car il avait trouvé que les choses étaient déjà établies avant même de commencer.

La commune nouvelle doit être un projet de territoire qui doit être mené par les habitants et les élus. Il regrette que les réunions publiques aient été organisées avant la réception de l'étude du cabinet. Il confirme qu'un travail a été fait sur le sport.

Il s'interroge sur la rapidité et la précipitation de créer une commune nouvelle.

Dans le rapport est indiqué qu'il y a eu un travail collectif, mais hélas sans la participation des habitants mais uniquement par les élus de la majorité.

Dans le rapport est indiqué une évidence de maîtriser l'évolution des dépenses publiques alors que les 5 priorités dans ce même rapport n'abordent pas les finances, mais uniquement les services à la personne, la communication, les services technique et la politique sportive.

En votant ce soir on va disposer d'un outil un peu vide à mon sens et on parle de maîtriser la fiscalité.

M Turmeau souhaite que les avantages acquis par les agents communaux soient conservés et plus particulièrement le 13^{ème} mois. Il évoque le fait de réaliser un travail avec les représentants du personnel pour améliorer ou maintenir les acquis.

Il termine en indiquant qu'il va voter contre la création de la commune nouvelle.

M Hervouet prend la parole et indique qu'il va voter pour la commune nouvelle. Il rappelle qu'il en est à son 3^{ème} mandant et a vu beaucoup de chose réalisée en doublon et au rabais. Si une seule commune avait existé dans le cadre des fusions de clubs, les finances pour les investissements auraient permis de bénéficier d'investissement nettement plus performants.

Les services techniques de chaque commune ont réalisé des travaux. Je pense que si nous avions été ensemble, nous aurions pu faire des équipements plus adaptés. Avec la création de cette commune nouvelle nous éviterons beaucoup de doublons.

Mme Chauveau explique qu'au départ elle ne voyait pas forcément d'intérêt à la création de la Commune nouvelle mais avec cette étude elle se rend compte que les projets vont avancer plus vite et plus particulièrement pour les projets liés au sport. Nous serons plus fort également pour les décisions prises avec la communauté d'agglomération. Sur le plan financier il manque en effet des éléments pour se projeter au-delà des trois ans mais il faut garder le côté positif.

M Boileau relève que les élus de la minorité prennent une posture d'opposant. Je pense qu'une grande majorité de la population est favorable à ce rapprochement. Cette commune nouvelle va nous rendre plus fort.

Mme Oiry indique qu'elle a également été surprise de cette création car elle ne faisait pas partie du mandat. J'y vois cependant des intérêts communs par rapport à l'école publique, pour lesquelles nous pourrions uniformiser les tarifs. Je suis favorable à mutualiser certains services et lieux mais je reste attaché à ce qu'on concerne les deux pôles enfances et jeunesse.

M Puichaud exprime qu'on est tous d'accord sur le fond et que la forme de création de commune nouvelle n'y est pas. Je trouve que trop peu de personnes étaient présentes aux réunions publiques et j'espère me tromper que la création ne va pas être négative.

M Turmeau salue le fait de vouloir maintenir les deux accueils périscolaires et les deux médiathèques. Le futur permettra t'il de maintenir ses deux services sans vouloir faire des économies de fonctionnement en les supprimant !

M Boileau explique qu'on peut imaginer, à l'inverse, qu'une autre municipalité pourra encore améliorer le concept, et une autre, vouloir défaire complètement ce qui aura été construit. Il faut plutôt être optimiste et construire des choses ensemble. Nous serons les garants de ce qui sera construit et serons capable de dire, que certaines choses sont bonnes et d'autres à ne pas conserver.

M Turmeau souhaite voter à bulletin secret et demande s'il faut répondre à plusieurs questions ou à l'ensemble des questions.

Madame le maire prend note des remarques sur le travail réalisé par le cabinet et sur la forme. Elle indique qu'il y a eu un travail important de fait pendant ces 18 mois, en réunion, en atelier, en commission. Le regard extérieur du cabinet nous a aidé. Nous avons donné à la population plusieurs moyens pour s'exprimer (une boîte à idée à la mairie, une boîte mail, les réunions publiques et des échanges lors des vœux). La population a donc eu la possibilité de s'exprimer. Ne connaissant pas l'avenir il aurait été difficile de faire une projection financière au-delà de 3 ans. Elle indique que l'on sera plus fort à deux pour faire face aux difficultés et voir plus loin pour faire des projets cohérents et communs.

Pour voter à bulletin secret, il faut qu'1/3 des conseillers présents qui le souhaite, soit 7 conseillers.

M. Boivineau indique qu'il souhaite voter pour la création de la commune nouvelle mais pour ceux qui ont d'autres opinions je suis favorable au vote à bulletin secret.

Madame le maire pose la question aux membres du conseil municipal pour connaître le nombre d'élus qui souhaite voter à bulletin secret.

Quatre élus souhaitent voter à bulletin secret. Le nombre de 7 n'étant pas atteint le vote se fera donc à main levée.

- **Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de bien vouloir procéder au vote en répondant à la question suivante et à l'ensemble des points indiqués ci-dessus :**

« Etes-vous favorable à la création de la commune nouvelle regroupant les communes de CUGAND et de LA BERNARDIERE qui prendrait le nom de Cugand-la-Bernardière, à la date du 1^{er} janvier 2025 ? »

Nombre de Votants	
Abstention(s)	2
Voix « Contre »	1
Voix « Pour »	19

Il en est ainsi décidé à la majorité des membres présents.

Les délibérations des deux communes seront alors notifiées au Représentant de l'Etat qui approuvera, par arrêté, la création d'une telle Commune nouvelle au 1er janvier 2025.

Mme le Maire propose de clore la séance et remercie l'assemblée en indiquant que le prochain conseil municipal aura lieu le 18 avril 2024.

[La séance est levée à 21h30](#)

M. Adrien BARON
Secrétaire de séance




Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND



Commune de Cugand

